

## ZONE EN BOISEMENT DE TERRES

### AGRICOLES



Sources :  
Copyright "©Forêt d'ici  
©IGN-Paris ©Cadastré -  
©Cadastré.gouv.fr"  
Reproduction interdite

Îlot Rose = plantation de Chêne des Canaries sur 0.3 hectares  
Îlot Bleu = plantation de Tulipier de Virginie sur 0.5 hectares



**Forêt d'ici**  
La forêt nous unit

